

LES MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



01 45 49 52 21 / contre.la.traite@secours-catholique.org / www.contrelatraite.org



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »

avec Mme BENSUSSAN, Conseillère Technique Inclusion, Egalité Femmes/Hommes, Citoyenneté,
Au Cabinet d'Emmanuel Macron, Président de la République,

le Vendredi 13 Juillet 2018

Paris, le 19 juillet 2018

A l'ordre du jour

Rencontre avec Constance Bensussan, Conseillère d'Emmanuel Macron, à propos de la politique de la France en matière de prévention et lutte contre la traite des êtres humains et en vue d'un deuxième Plan national d'action contre la traite des êtres humains.

Prochaine réunion du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »

Vendredi 14 septembre 2018 de 10h à 12h30 : Rencontre plénière du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » au Secours Catholique, 106 rue du Bac, 75007 Paris. Salle Sidoine.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »
avec Mme BENSUSSAN, Conseillère Technique Inclusion, Egalité Femmes/Hommes, Citoyenneté,
au Cabinet de Emmanuel Macron, Président de la République,
le vendredi 13 Juillet 2018

1 – PRESIDENCE DE LA REUNION PAR CONSTANCE BENSUSSAN POUR L'ELYSEE

La réunion est présidée par Mme Constance Bensussan, Conseillère Technique pour l'Inclusion, l'Egalité Femmes/Hommes et la Citoyenneté au Cabinet de M. Emmanuel Macron. Elle recouvre différents périmètres d'intervention : la lutte contre la pauvreté, les politiques de l'enfance, les familles, la citoyenneté, la lutte contre les discriminations, les femmes.
 Elle est Conseillère partagée entre l'Elysée et Matignon.

2 – INTRODUCTION PAR GENEVIEVE COLAS, COORDINATRICE DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS » ET PRESENTATION DES MEMBRES DU COLLECTIF

Geneviève Colas remercie Mme Constance Bensussan d'avoir accepté de rencontrer les associations du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ». Elle rappelle que le Collectif souhaite savoir où en est la préparation du prochain Plan d'action national contre la traite des êtres humains qui tarde à voir le jour. Le premier plan 2014 – 2016 s'est achevé depuis longtemps et n'a pas pu être totalement mis en œuvre par manque de moyens. Il est temps de passer à des mesures administratives et législatives effectives et des actions concrètes avec les budgets nécessaires, en France. Le prochain plan doit toucher toute la France et s'adapter aux territoires.

Par ailleurs, lorsque le Chef de l'Etat est au Nigéria, au Liban ou ailleurs aborde-t-il la question de la lutte contre la traite des êtres humains ? Quelle est la place de la traite des êtres humains dans la politique internationale de la France ?

Geneviève Colas rappelle les actions de plaidoyer menés par le Collectif en France et au niveau international. Elle dit que lors de l'Examen Périodique Universel de la France au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève en juin 2018, l'Ambassadeur aux Droits de l'Homme, François Croquette a indiqué que la France lancerait son deuxième Plan de lutte contre la traite des êtres humains d'ici la fin de l'année 2018. Elle insiste sur le fait que le Collectif souhaite que ce Plan soit préparé en concertation avec la société civile et soit doté de moyens suffisants.

Elle présente le Collectif riche de ses 26 associations membres et indique que le Collectif souhaiterait que la traite des êtres humains soit rattachée directement au Premier Ministre pour un meilleur portage politique par les différents ministères et pour que l'affichage traite ne se borne pas à la question des femmes, la traite concernant aussi les hommes. Ce rattachement n'est pas uniquement symbolique mais permettrait une meilleure implication de tous les ministères.

Un tour de table permet à chacun-e de se présenter. La Délégation du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » est composée de

Geneviève Colas, **Secours Catholique Caritas France**, coordinatrice du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains"

Mona Chamass, Directrice du **CCEM**

Hélène de Ruggy, Directrice de l'**Amicale du Nid**

Naghham Hriech Wahabi, Directrice à l'**OICEM**

Nawel Laglaoui, Directrice d'**Hors la rue**

Aurélie Jeannerod, Responsable traite des êtres humains à **Aux Captifs, la libération**

Magali Poirier, Cheffe de projet Traite des êtres humains à l'**AFJ**

Laura Slimani, responsable traite des êtres humains à la **FAS**

Andréa Couzy, responsable traite des êtres humains à **ECPAT France**

Lubna Poulet, **COFRADE** et **ACPE**

3 – POINTS D'INSISTANCE DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS » ELABORES EN AMONT DE LA REUNION AVEC LES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE

1/ LA FRANCE DOIT SE DOTER D'UNE POLITIQUE A PART ENTIERE ET D'UNE STRATEGIE ASSOCIANT ETAT ET SOCIETE CIVILE ET CONSTRUITE AVEC LES ASSOCIATIONS

Préparer le Plan national d'action contre la traite avec les associations : ce fut le cas pour le Premier Plan d'action, avec au départ des réunions associant ministères et société civile... Mais cette année, c'est le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » qui dû prendre l'initiative d'inviter les membres de la MIPROF chargées de la traite des êtres humains à venir leur exposer où en est le plan, début juillet 2018.

Pourtant le GRETA a rappelé à la France son engagement de collaborer avec la société civile dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite que la France a ratifiée.

Par ailleurs, le Plan doit être doté de moyens suffisants car, faute de cela, le premier Plan n'a pu être mis en œuvre dans sa totalité.

D'autre part, si la mise en place de projets pilotes en bilatéral avec certaines associations est saluée par le Collectif, il a manqué une évaluation plus large avec d'autres acteurs de la société civile afin que ces projets "parisiens" puissent s'étendre ailleurs dans le pays.

Les associations souhaitent être mieux associées à l'élaboration du plan en amont et pas seulement en relecture. Il serait souhaité par les associations de recevoir un projet de Plan d'action national contre la traite des êtres humains en cours d'été afin de pouvoir prévoir une concertation à la rentrée.

2/ LA TRAITE SOUS TOUTES SES FORMES : UNE MISSION TRANSVERSALE RATTACHEE DIRECTEMENT AU PREMIER MINISTRE ET AVEC DES MOYENS.

Il est nécessaire de rattacher la lutte contre la traite des êtres humains directement au Premier Ministre et de ne pas la limiter aux « femmes » ; chaque ministère ayant à prendre sa partie. Cela améliorera la coordination avec tous les ministères impliqués ou à impliquer dans la lutte contre la traite.

3/ LE PLAN D'ACTION NATIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS DOIT PRENDRE EN COMPTE TOUTES LES VICTIMES DE TRAITE ET TOUTES LES FORMES DE TRAITE

S'il est indéniable que la Loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées constitue une avancée en ce qui concerne la traite à des fins d'exploitation sexuelle (au moins dans les textes car la mise en place est plus difficile), elle est cependant discriminatoire quant aux différentes formes de traite. Le parcours de sortie de la traite ne touche que les victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle ou dans le cadre de la prostitution. Revoir et étendre le parcours de sortie à toutes les victimes de traite des êtres humains est aujourd'hui une urgence.

4/ LE PLAN DOIT SE BASER AVANT TOUT SUR LES PERSONNES VICTIMES

Donner les moyens aux personnes victimes et à celles sortant de la traite de contribuer aux politiques qui les concernent. Partir de leurs besoins et capacités.

5/ RENDRE VISIBLE CE PHENOMENE TROP SOUVENT CACHE

L'instance contre la traite du gouvernement français doit communiquer pour faire tomber les préjugés autour de la question de la traite, pour sensibiliser la société civile et les institutions, à travers des campagnes de communication, un site internet spécifique, les réseaux sociaux...

6/ METTRE EN ŒUVRE LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA FRANCE EN MATIERE DE TRAITE DES ETRES HUMAINS

Sur la question de la lutte contre la traite des êtres humains, la France est engagée au niveau mondial et européen (Convention de l'ONU contre le crime organisé, Convention du Conseil de l'Europe, Directive de la Commission européenne...). Elle doit tenir ses engagements. Le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains y veille.

7/ CREER ET METTRE EN ŒUVRE PARTOUT EN FRANCE UN MECANISME DE REFERENCE POUR L'IDENTIFICATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

La création d'un mécanisme de référence en France, pour l'identification et l'accompagnement des victimes de traite est nécessaire et urgente. Il faut, dans les faits, instaurer un délai de réflexion avec mise à l'abri des potentielles victimes.

L'identification des victimes ne devrait pas être de la compétence exclusive de la police et de la gendarmerie.

8/ PROTEGER ET ACCOMPAGNER TOUTES LES VICTIMES DE TRAITE

Il est nécessaire que soit mis en place une protection et un accompagnement de toutes les victimes de la traite et pas seulement les victimes à des fins d'exploitation sexuelle ou de prostitution comme c'est le cas actuellement.

9/ LANCER SANS PLUS ATTENDRE LE DEUXIEME PLAN D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS PLURIANNUEL (3 à 5 ANS) AVEC DES MOYENS SUFFISANTS POUR LE REALISER

Indiquer la date de présentation et de lancement du deuxième Plan national d'action contre la traite des êtres humains en France. Lors de l'Examen Périodique Universel de la France (EPU), l'Ambassadeur aux Droits de l'Homme, François Croquette qui s'exprimait pour le gouvernement français a indiqué la sortie de ce plan avant fin 2018. Mais quand plus précisément ?

Le Collectif propose un événement à l'Elysée avec les ministres concernés le 18 octobre (journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains) avec une présentation des films #INVISIBLES et #DEVENIR et un échange avec des personnes victimes. Avec une médiatisation montrant l'engagement de la France pour lutter contre ce phénomène en soutien aux associations engagées dans ce domaine.

Les moyens insuffisants restent un des freins principaux à une politique digne de ce nom. Prévoir des moyens suffisants, humains et matériels pour la mise en œuvre du Plan pluriannuel de 5 ans comportant un appui conséquent aux associations.

10/ LANCER UN VERITABLE OBSERVATOIRE SUR LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Transformer le travail mené sur les statistiques contre la traite (ONRPD, MIPROF, Associations) en un véritable Observatoire contre la traite des êtres humains intégrant des recherches-actions avec des associations et prenant en compte la dimension internationale de la traite à travers des partenariats internationaux.

11/ METTRE A L'ABRI LES PERSONNES VICTIMES OU A RISQUE DE TRAITE

Pour pouvoir exprimer sa souffrance et se reconstruire la victime a besoin d'être en confiance. L'étape de mise à l'abri puis celle de l'hébergement sont cruciales pour engager ce processus.

12/DEVELOPPER LA FORMATION

La formation de tous les professionnels et bénévoles (justice, police, éducation, santé, emploi, social...) est une nécessité, cette problématique étant très peu connue. Les cursus de formation doivent être initiaux et s'intégrer à la formation continue. L'Education Nationale doit s'impliquer tout particulièrement.

13/ AVOIR UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES ENFANTS VICTIMES OU A RISQUE DE TRAITE

Les mineur-e-s sont particulièrement vulnérables à la traite. Des programmes spécifiques doivent leur être proposés. Des financements doivent être dédiés au repérage des mineurs victimes de toutes les formes de traite des êtres humains ainsi qu'à la formation des professionnels afin d'améliorer ce repérage. Pour les mineurs ayant été contraints à commettre des délits, la reconnaissance de la qualité de victimes et leur protection doivent être garanties.

Il est nécessaire de diversifier les dispositifs d'accueil des mineurs victimes de traite des êtres humains (projets pilotes, lieux d'accueil associatifs existants, Aide sociale à l'Enfance et Protection Judiciaire de la Jeunesse, familles d'accueil...).

Protéger les mineurs en attente de reconnaissance de leur minorité par le juge des enfants afin d'éviter qu'ils soient victimes de réseaux d'exploitation, et protéger également tout mineur victime ou à risque de traite, en particulier les mineurs non accompagnés particulièrement vulnérables.

Désigner au plus vite un représentant légal pour chacun.

14/ AU NIVEAU DE LA JUSTICE, DU JURIDIQUE, GARANTIR LES DROITS

Les droits des personnes victimes doivent être garantis.

Harmoniser les peines entre le proxénitisme aggravé par la minorité de quinze ans et celles liées à la traite des êtres humains (prise sous l'angle de l'exploitation sexuelle). Elles sont en effet aujourd'hui différentes et de nature à influencer le choix des qualifications. La traite des êtres humains sur mineur est en effet passible de 10 ans d'emprisonnement (sans distinguer la minorité de quinze ans ou plus), alors que le proxénitisme sur un mineur est réprimé par 15 années de réclusion criminelle.

15/ ETUDIER LES NOUVELLES FORMES DE RECRUTEMENT DE VICTIMES DE TRAITE SUR INTERNET

Internet est un nouveau vecteur de traite des êtres humains et un moyen facile et peu coûteux de 'recruter' des personnes vulnérables. Il faut étudier le phénomène pour le combattre

17/ EN MATIERE D'ASILE

La loi Asile et Immigration risque de rendre encore plus vulnérables les victimes de traite.

4 / COMPTE RENDU DES INTERVENTIONS DU COLLECTIF

Présentation des différentes démarches du collectif, en insistant sur le fait que toutes les victimes de traite des êtres humains doivent être prises en compte, et en insistant sur l'importance de l'égalité de traitement. La France doit tenir ses engagements et avoir une politique à part entière de lutte contre la traite. Le deuxième Plan d'action national de la France que nous attendons depuis un an et demi, doit être élaboré avec la société civile.

La traite est un sujet à faire connaître, car si nous voulons toucher les différents acteurs, il faut mettre en lumière le phénomène : peu de campagnes existent et il n'y a pas de lieux ressources, pas de site internet de la MIPROF par exemple, bien que différents outils existent. La place de la traite des êtres humains dans la politique internationale de la France doit être un sujet important. A ce jour, nous n'avons pas connaissance des actions de la France. Nous nous interrogeons sur certaines Conventions que la France n'a toujours pas ratifiées, telles que la Convention des travailleurs migrants et celle du travail domestique.

Demande de mise en œuvre concrète : accès à la protection des victimes de traite des êtres humains à laquelle la France s'est engagée, il faut un mécanisme national de référence qui, dès lors que la personne est identifiée, devrait enclencher l'octroi de conditions de vie décentes (hébergement, ressources matérielles...), ce qui équivaut au délai d'attente existant, mais qui est très peu utilisé en France. Dans d'autres pays européens, il existe un système d'agrément pour mettre à l'abri des personnes victimes et favoriser leur accompagnement.

Concernant les questions administratives, il y a des inquiétudes sur certains aspects de la future loi asile et immigration, :ainsi le fait d'avoir des faux papiers peut être un indicateur de situation de traite des êtres humains, mais dans la loi, ce fait pénalise les victimes. Ce point rejoint la question de l'identification : le modèle expérimental à Paris avec les mineurs fonctionne bien en termes de coopération et démontre que les associations ont les compétences pour identifier.

Hébergement et logement : **La ?** est importante sur cette question. Il existe une difficulté réelle à être hébergé. La réforme actuelle de l'hébergement pourrait fragiliser les victimes de traite des êtres humains. On note que la mise à l'abri des hommes est difficile, et que ceux-ci, faute d'hébergement, peuvent retomber dans l'exploitation.

Traite des enfants : question de la mise à l'abri. Les enfants relèvent de l'ASE, il est nécessaire de diversifier les dispositifs de mise à l'abri et de former les équipes. Il est important d'appliquer le principe de non-poursuite des mineurs qui ont été contraints à commettre des délits. Il existe un problème de la représentation légale des mineurs qui ne rend pas leur protection effective. Des mineurs non accompagnés et des mineurs français peuvent être en situation de traite des êtres humains.

5/ COMPTE-RENDU DES INTERVENTIONS DE MME CONSTANCE BENSUSSAN

La rédaction du plan a pris du retard, une animation en interministériel est en cours pour y parvenir. Elle devrait en associant la société civile s'enrichir de discussions sur les points à garder du premier Plan, sur ceux à retravailler, à supprimer. *Reprendre attache en septembre pour un calendrier plus précis.*

Concernant la question des moyens alloués, elle fait partie de la discussion et fait partie des arbitrages interministériels en cours. *Une clarification sera faite auprès des associations sur les financements possibles.*

La question du rattachement de la traite des êtres humains à la MIPROF, au Premier ministre, etc. se joue beaucoup plus sur un portage politique qu'administratif.

Concernant la question de l'international, celle-ci pourrait apparaître dans le prochain plan. Cette question ne devrait pas être vue uniquement selon des grandes stratégies mais aussi dans un travail avec les associations. La question des ambassades de France dans les pays d'origine et leur rôle dans l'identification et la prévention doit être étudiée notamment pour les jeunes filles au pair, les mariages serviles, les mariages forcés aux fins d'exploitation, les travailleurs saisonniers.

L'exploitation par le travail apparaissait brièvement dans le premier Plan. Elle devrait être développée dans le nouveau plan.

La question d'internet dans ce domaine est primordiale : le gouvernement travaille à modifier la législation et à conduire les plateformes Internet à transformer leurs pratiques.

Problématique des enfants : le Plan de lutte contre la traite des êtres humains et la stratégie interministérielle de protection de l'enfance sont en cours de préparation. Des mesures concrètes devraient apparaître dans les deux textes.

Formation : renforcement de la formation, importance du travail conjoint des associations dans l'élaboration des outils de formation.

Projet de loi violences sexuelles et sexistes où pourrait être rediscuté le fait : proxénétisme aggravé sur mineurs, 15 ans de réclusion alors que la traite des êtres humains ne fait pas de distinction entre mineurs et majeurs, peine de 10 ans.

Faire remonter directement pour les points spécifiques qui pourraient y être ajoutés.

A SUIVRE AU NIVEAU DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS » :

Transmettre ces points d'insistance à Elisabeth MOIRON-BRAUD en juillet en espérant dès la rentrée de septembre une rencontre avec les différents acteurs concernés (institutions et associations) afin de présenter le Plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains en octobre 2018 (journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains) pour une mise en œuvre de 2019 à 2023.

Coordination du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » : Geneviève COLAS